

# REGLES FINANCIERES COMITE ESCRIME RHONE METROPOLE DE LYON

## 2022-2023

### PLATEAUX SPORTIFS

Description	Règle	AIDE du COMITE	Conditions
Un plateau sportif est une épreuve d'animation locale, ouverte à tous les clubs et permettant la pratique et l'apprentissage de la compétition .c'est la promotion de nos pratiques et un lieu d'apprentissage ( arbitres-tireurs)	Le règlement est celui de la FFE concernant les règles de sécurité ( Equipement complet, Armes et masques) Toutes les propositions d'animations et formules sont acceptées : Individuelles par équipe de 2-3 ou plus . Etc ...	Prise en charge de 2 ARBITRES ( DEPARTEMENTAUX , ou formation régionales ou Régionaux)	L'Epreuve est au calendrier Départementa Listes des arbitres signée par les arbitres face à au montant de la rémunération est envoyé au Comité par l'organisateur. Les montants correspondent au tarif Departemental en VIGUEUR. Dès Réception de la demande le versement est fait au Club.
Toutes les catégories sont concernées .	L'epreuve ne doit pas durer plus de 3HEURES 30 dans la catégorie concernée pour une epreuve individuelle specifique compétitive.		Dès reception,
	Les frais d'engagements sont d'un maximum de 12,00€		Voir paragraphe arbitrage

### AIDE AUX TIREURS DANS LEUR FORMATION

Description	Règle	MONTANT	Participation du Comité
Formations éducateurs et animateurs	La formation est payée par les Clubs, ou le licencié	Voir REGION	50 € sur justificatif une fois le diplôme obtenu? Remis lors de L'AG du Comité
Formation arbitrage Départemental	La formation est payée par le licencié ou les Clubs	40 €	Remise d'une sacoche arbitrage lors dela réussite du Diplôme

### ARBITRES

Description	Règle	Tarif	Observations
Arbitres internationaux	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	100 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €

Arbitres nationaux et en formation internationale	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	80 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres en formation nationale	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	70€ la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres régionaux	Indemnités officielles prévues par la C..A.	55 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres en formation régionale	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	45 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres territoriaux	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	40 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres en formation territoriale ou en cours de cursus	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	30 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Tous les arbitres	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	10€ de prime supplémentaire	Pour les arbitres conservés pour les 1/2 Finales et finales

Indemnité de déplacements et frais dirigeants et bénévoles			
Description	Règle	Tarif	Observations
Déplacement	Missionné par le bureau et/ou la Présidente	0,40 € le km	Note de frais détaillée signé par la Ligue
Abandon des frais	Validé par la Présidente	0,35 € le km	Courrier d'abandon
Frais (péage, parking...)	Avec accord bureau et/ou présidente	frais réels	Note de frais avec justificatif
Repas	Missionné par le bureau et/ou la Présidente	25 € maxi	Midi
	Missionné par le bureau et/ou la Présidente	30 € maxi	soir
Hôtel	Réservé par le Comité		